

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 36**

**Absents : 4**

**Procuration : 5**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 35**

**Pour la CCCO :** Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 1**

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

**Etaient présents par procuration : 5**

**Pour la CCCO :** Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

**Etaient absents et excusés : 4**

**Pour la CCCO :** Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Reine Elise CARLIER - Jamila MEKKI.

## **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE HAUTS DE France MOBILITES**

**Monsieur le Président** indique que par courrier reçu le 22 juillet 2022, le syndicat mixte Hauts de France Mobilités a transmis un projet de modification de ses statuts pour approbation par le SMTD.

Ce projet de modification statutaire sera adopté lorsqu'il sera approuvé par délibérations concordantes des assemblées délibérantes de deux tiers au moins des adhérents au syndicat mixte, dont la Région et la Métropole Européenne de Lille.

A défaut de délibération dans le délai de trois mois à compter de la saisine par le Président de Hauts de France Mobilités, la décision des assemblées délibérantes des adhérents concernés est réputée favorable.

Pour rappel, Hauts de France Mobilités a pour objet la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

La modification statutaire proposée acte, tout d'abord, l'adhésion au syndicat du Département du Nord et des communautés de communes qui ont pris la compétence AOM au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La composition du comité syndical est modifiée en conséquence et passe de 41 représentants à 54. Le SMTD conserve ses deux sièges.

Enfin, les modalités de calcul de la contribution annuelle due par chaque adhérent au syndicat évoluent. Actuellement, cette contribution annuelle équivaut au 1/1000<sup>e</sup> des recettes provenant du versement mobilité au titre de l'année n-2. Ainsi, la contribution qui sera versée par le SMTD en 2022 s'élèvera à 24 988,67 €.

Avec la modification statutaire, la contribution annuelle sera calculée sur la base de 0,15€ par habitant selon la démographie sur le ressort territorial de chaque adhérent. Pour le SMTD, cela représentera une contribution annuelle d'environ 33 000€ sur la base d'une population d'environ 220 000 habitants. La Région Hauts de France versera une contribution forfaitaire annuelle de 500 000€ contre 350 000€ actuellement.

Le Département du Nord, nouvel adhérent, versera une contribution forfaitaire annuelle de 20 000€.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 28 Septembre 2022.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider le projet de modification des statuts du syndicat mixte Hauts de France Mobilités.**

**Monsieur le Président met au vote.**

### **Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD\_22\_10\_1\_4-DE

Abstention : 0

**VALIDE la modification des statuts du syndicat mixte Hauts de France Mobilités.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Jacques LECLERCQ**

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD\_22\_10\_1\_4-DE